AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 24-4-68 778051

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS
(MAINE & LOIRE, LOIRE ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE) MAYENNE

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

C. C. P. Nantes 86-04-02 Régisseur de recettes de la D. D. A. de M. & L. Cité Administrative, rue Dupetit Thouars ANGERS

ABONNEMENT ANNUEL
25 F.

SUPPLEMENT N° 2 AU BULLETIN N° 91 d'AVRIL 1968 - MAINE-et-LOIRE - LOIRE-ATLANTIQUE - VIENNE -

ARBRES FRUITIERS — AVERTISSEMENTS

TAVELURE DU POIRIER - Les conditions climatiques actuelles continuent à être défavorables aux contaminations. Toutefois la végétation extrêment rapide depuis quelques jours fait apparaître des surfaces non protégées. En conséquence :

- dans les vergers des départements de Maine-et-Loire, Loire-Atlantique, Vienne, Vendée, Deux-Sèvres sauf la région de la Gâtine, Sarthe et Mayenne, effectuer un nouveau traitement immédiat.
- dans les vergers de la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, ce traitement pourra être repoussé aux derniers jours de la semaine en cours.

TAVELURE DU POMMIER - Les conditions sont identiques à celles qui existent pour la tavelure du poirier. En conséquence :

- dans les vergers des départements de Maine-et-Loire, Loire-Atlantique, Vienne, Vendée, Deux-Sèvres sauf la région de la Gâtine, Sarthe et Mayenne, effectuer également un nouveau traitement immédiat. Ce traitement vise également les variétés à débourrement tardif dont la rapidité de végétation est très grande.
- dans les vergers de la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, sur la variété Reinette Clochard cultivée en haute tige, effectuer un traitement immédiat. Sur toutes les variétés cultivées en forme basse ce traitement pourra être repoussé aux derniers jours de la semaine en cours.

OIDIUM DU POMMIER — INFORMATIONS

Sur les variétés sensibles on pourra profiter du traitement dirigé contre la tavelure pour assurer la protection contre cette affection.

ARAIGNEES ROUGES - Les éclosions sont plus nombreuses. Dans les vergers où les oeufs d'hiver étaient abondants et où aucun traitement n'a pu être exécuté contre eux, ajouter un produit acaricide à la bouillie anti-tavelure. Dans les vergers de la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, attendre de nouvelles informations pour intervenir. Se conformer à la réglementation relative à la protection des abeilles.

CHENILLES DEFOLIATRICES - Se méfier de ces parasites et éventuellement ajouter un produit actif contre eux à la bouillie anti-tavelure.

PUCERONS DES ARBRES FRUITIERS - Développement actif de ces parasites. En cas de nécessité on pourra ajouter un produit aphicide à la bouillie anti-tavelure.

CLOQUE ET MONILIA DU PECHER, MONILIA ET GNOMONIA DU CERISIER - Effectuer un nouveau traitement.

PROTECTION DES ABEILLES - Il est rappelé que seuls les insecticides et acaricides suivants sont autorisés pendant la floraison des arbres fruitiers en raison de leur absence de toxicité pour les abeilles : Toxaphène, Polychlorocamphane, Endosulfan, Diéthion, Phosalone, Dicofol, Thioquinox, Roténone, Pyréthrine.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
J. DIXMERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles : R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

Tirage du 22 avril 1968.

Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur-gérant : L. BOUYX